



MOUEZ AR VRO

(La Voix du Pays)
PLOUGUIN – TREOUERGAT
n° 1079 – 08.05.2020



Consultable sur Internet à l'adresse ci-dessous

Site internet de la commune : www.plouguin.fr - Courriel : mairie@plouguin.fr
Plouguin également sur [facebook](https://www.facebook.com/plouguin) - Tél. : 02.98.89.23.06 - Fax : 02.98.89.20.94

Taxi Plouguin : Le Marhollec Isabelle 06.82.13.98.64

Correspondant de presse : Télégramme : J.Y. Tournellec 06.63.24.11.10 – jeanyvestournellec@bbox.fr. Ouest France : Agnès Gondar 06.63.69.54.31 – agnesof@bbox.fr

M. Prietz, conciliateur de Justice, sur RDV au 02.98.48.10.48.

Cabinet médical : 06.66.16.40.86.

Cabinet infirmier : 02.98.89.25.98

Véronique Prémel, infirmière libérale : 02.29.02.66.50.

Pharmacie de garde : Appelez le 32 37 et laissez-vous guider. Vous obtiendrez la ou les pharmacie(s) de garde la ou les plus proche(s) de votre domicile. Cette information est également affichée à la porte de la pharmacie de Plouguin.

Médecin de garde : En cas d'urgence appeler le 15

Ambulance de garde : 02.98.32.60.60 – 02.98.32.68.06

A partir du 11 mai, et pour une durée allant au minimum jusqu'au 2 juin les services mairie et l'agence postale fonctionneront de la manière suivante :

du lundi au vendredi	 Mairie	 AGENCE POSTALE COMMUNALE
de 8h45 à 11h45	Ouvert	Ouvert
de 14h00 à 16h45	Ouvert (sauf le mercredi après-midi)	

Pour nous permettre de répondre au mieux à vos demandes, nous vous invitons à venir en mairie de préférence l'après-midi.

le samedi matin	 Mairie	 AGENCE POSTALE COMMUNALE
de 9h00 à 10h45		Ouvert

Ces modifications horaires sont rendues nécessaires par la désinfection des locaux. Le port du masque est recommandé.

Une file d'attente, à l'extérieur de la mairie, est matérialisée au sol afin de respecter la distanciation sociale. Nous recevons les usagers un par un.

Pour vos demandes d'urbanisme et dossiers de mariages, nous vous recevons uniquement sur rendez-vous les lundis, mardis et vendredis après-midi de 14h00 à 16h45.

Pour information, aucune salle communale ne sera louée avant le 5 septembre 2020.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose aux personnes isolées de faire leurs courses si nécessaire.

Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire liée au Coronavirus, nous vous demandons de veiller sur votre voisin, dans la mesure de vos possibilités, ou de signaler tout problème à la mairie au 02.98.89.23.06 ou à Madame Michelle KERJEAN (adjoite au Maire chargée des affaires sociales) au 06.89.80.48.43.



Horaires d'ouverture des déchèteries du Pays des Abers

Jusqu'au 9 mai, les conditions d'accès pour les particuliers sont inchangées : le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule doit se terminer par le même chiffre que celui du jour.

Horaires d'ouverture : 9h00/12h00 et 14h00/18h00 (du lundi au samedi).

Ce dispositif relatif aux plaques d'immatriculation ne s'impose pas aux professionnels conventionnés qui bénéficient d'un accès tous les jours.

De même, une dérogation est accordée aux personnels soignants pour leur permettre un accès tous les jours aux 5 sites.

Plus d'informations : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Les horaires d'ouverture seront modifiés à compter du lundi 11 mai, nous vous tiendrons informés de la nouvelle organisation dès que possible.

Comment mettre le masque ?



1
Lavez-vous
les mains avant
de le mettre.



2
Une fois
les mains lavées,
prenez le bord
rigide par le haut.



3
Placez le masque
sur le visage et
attachez-le :
- soit par les élastiques
derrière les oreilles,
- soit par les lacets
derrière la tête et la nuque.



4
Moulez le renfort
rigide du haut
du masque sur
le nez.



5
Abaissez le bas
du masque
sous le menton.

Changez le masque dès qu'il est mouillé



Jetez-le
à la poubelle.



Puis lavez-vous
les mains.